

## **DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE DE L'ENFANCE ET DE LA SANTE**

### **Sous direction de l'Autonomie**

Bureau des Actions en direction  
des Personnes Handicapées

**2018 DASES 166 G** : Subvention d'un montant total de 36 430 euros pour les 13 associations qui interviennent dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2018.

### **PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Pour sa dixième édition, le Mois Extra Ordinaire devient le Mois Parisien du Handicap et se tiendra du 1er au 30 juin prochain. La Ville de Paris a souhaité donner cette année un nouvel élan à cette manifestation en valorisant tous les événements organisés dans et par les arrondissements.

Une campagne de communication parisienne utilisera tous les supports physiques et digitaux permettant ainsi une visibilité sur l'ensemble du territoire parisien.

Cet évènement est l'occasion pour les Parisiens et les Parisiennes, les mairies d'arrondissements, les Conseils Locaux du Handicap et les associations de se mobiliser autour du handicap.

Créé en 2009 par la Ville de Paris pour favoriser la rencontre de tous les publics autour du handicap ; cet événement constitue un levier reconnu par les partenaires locaux et associatifs comme utile pour faire changer le regard sur le handicap et donner plus de place aux personnes concernées dans la Cité.

Il mobilise chaque année plus d'une centaine de porteurs de projets qui s'investissent et proposent partout dans Paris des rencontres autour d'un projet associatif, des événements culturels ou sportifs ainsi que des débats sur des sujets d'accessibilité universelle... Ainsi, l'apport des personnes en situation de handicap, par sa richesse et sa diversité, apporte un regard nouveau sur notre société, plus inclusive et handi-accueillante.

Si les associations sont bien évidemment actives durant le Mois Parisien du Handicap, y participent également les bibliothèques municipales, les Centre Paris Anim, les équipements sportifs ainsi que les mairies d'arrondissement, les Conseils locaux du handicap ou encore les partenaires institutionnels.

Fidèle à son esprit, ce rendez-vous incontournable offre chaque année un mois de visibilité, d'échanges et de partages aux personnes en situation de handicap, au tissu associatif et aux acteurs publics et privés de la cité. Il est également un espace de rencontres entre toutes et tous, en situation de handicap ou pas.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention aux associations citées ci-dessous, qui se mobilisent lors de cet événement.

L'association « **Anqa** » a pour objet de réaliser des projets artistiques entre personnes valides et personnes en situation de handicap à travers la production de spectacles vivants.

Elle se donne également pour mission d'initier des rencontres, des échanges et/ou des formations autour de l'art, de la thérapie et de la psychopédagogie. Pour cela, un collectif d'improvisation s'est formé en 2011, composé de chorégraphes, danseurs, musiciens, plasticiens, pédagogues, thérapeutes et chercheurs :

il s'attache à créer des performances sur la place publique, à multiplier des jams guidées accessibles, à développer les rencontres dans des lieux aussi différents que des conservatoires ou des établissements comme les ESAT (établissements et services d'aide par le travail).

Dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2018, la compagnie « Anqa » présentera à la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement, lors de la fête de la musique le 21 juin, un concert en mouvements d'une heure mis en musique live par Real Man. Cet événement, qui se déroulera au Square du Temple, proposera une déambulation en musique dans le jardin avec des intermèdes dansés.

L'association sollicite un financement de 1 300 euros pour l'organisation de cet événement.

L'association « **Arzazou** » a pour but la mise en place et le développement d'ateliers d'expression plastique et de création à destination de publics divers.

Le financement de 6 000 euros demandé par l'association, dans le cadre du Mois Parisien du Handicap, est destiné à l'ouverture d'ateliers d'arts plastiques pour adultes en situation de handicap pour l'initiation aux pratiques artistiques plastiques diverses ainsi que pour les enfants/ados en situation de handicap à partir de 6 ans (jeux de couleurs, de matières, travail de la terre, modelage).

Ces ateliers se tiendront dans le 14<sup>e</sup> arrondissement tous les mardis et jeudis du mois de juin 2018.

L'association attend entre 100 et 120 personnes sur 8 ateliers (4 ateliers adultes et 4 ateliers enfants/ados).

La « **Compagnie la Déferlante** » a pour but de développer des pratiques artistiques du spectacle.

Dans le cadre du Mois Parisien du Handicap, l'association reprend la représentation du spectacle « Et si c'était ça » qui aura lieu dans le cadre du Forum des dynamiques culturelles du territoire organisé par le CENTQUATRE-PARIS, dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, le 27 mai 2018. Un stage expérimental intergénérationnel de cinq jours a eu lieu dans le cadre de l'action « On s'la joue ! » en novembre 2017 avec des publics divers. Il a été suivi d'une première représentation au CENTQUATRE-PARIS avec un groupe de jeunes et un groupe d'adultes ordinaires et extraordinaires. À la suite de cette première expérience réussie, la Compagnie la Déferlante propose donc la reprise de ce spectacle, l'occasion de valoriser une création collective et inclusive auprès d'un public très élargi.

L'association sollicite un financement de 3 000 euros pour l'organisation de cet événement.

La « **Compagnie les rêves fous** » se consacre à toute action et manifestation artistique ayant comme outil le théâtre, investissant particulièrement le domaine du théâtre participatif.

Dans le cadre du Mois Parisien du Handicap, l'association renouvellera l'expérience menée avec succès l'an dernier, avec un spectacle de rue participatif sur le thème « handicap et performance ». Ces moments seront l'opportunité de témoigner directement de leur vécu pour des personnes en situation de handicap, ou d'évoquer leurs perceptions pour les autres.

L'association sollicite un financement de 8 500 euros pour l'organisation de cet événement.

La « **Compagnie Les Toupies** » a pour objet un travail de recherche artistique, la création et la diffusion de spectacles, l'organisation d'ateliers et de stages pour enfants et adultes valides et en situation de handicap.

L'association sollicite un financement de 3 600 € pour l'organisation d'ateliers artistiques en mixité handi-valide avec des habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement, se clôturant par un moment festif, le 23 juin, lors d'un après-midi ouvert permettant aux participants des ateliers, leurs professeurs et agents, de faire découvrir ce qu'ils auront exploré ensemble et de témoigner auprès du public ; un bal prolongera cette journée.

L'association « **Crédavis** » a pour but la reconnaissance, la formation et la réflexion sur le droit et l'accès à la vie sexuelle dans le secteur social et médico-social, la promotion de l'éducation à la sexualité pour tous, la prévention des violences à caractère sexuel.

La demande de financement de l'association porte sur l'organisation du festival « ma sexualité n'est pas un handicap » qui sera organisé à l'espace culturel du 19<sup>e</sup> arrondissement : le CENTQUATRE.

Ce spectacle a pour but de lutter contre les tabous et permettre ainsi un accès libre aux informations concernant la sexualité. Il s'adresse à la fois aux personnes en situation de handicap, aux professionnels, aux institutions et associations.

Des animations festives, avec des concerts, spectacles, des tables rondes et débats, se tiendront sur une durée de 3 jours lors du Mois Parisien du Handicap.

L'association « **Escapade Liberté Mobilité** » a pour objectif de développer et favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux patrimoines naturels, à la culture, à l'éducation, à la formation, au travail et aux loisirs.

L'association a développé un projet d'accès aux sites naturels, afin que les personnes à mobilité réduite puissent bénéficier des bienfaits et des plaisirs offerts par la pratique d'activités de plein air, notamment au Bois de Boulogne et Bois de Vincennes, durant toute l'année.

La demande de financement 2018 d'un montant de 2 000 euros, dans le cadre du Mois Parisien du Handicap, porte sur l'organisation d'un biathlon « handivalide » dans le Bois de Vincennes (12<sup>ème</sup>) permettant de faire participer ensemble, lors d'une même activité sportive, des personnes handicapées et des personnes valides en équipes mixtes. Les épreuves sont constituées par une course d'orientation et un exercice de tir à la sarbacane.

L'association « **Hailylyne** » a pour but de valoriser les compétences créatives et culturelles des sourds et des malentendants, pour une meilleure intégration dans la vie quotidienne.

Dans le cadre du Mois Parisien du Handicap, l'association sollicite un financement de 3 115 euros permettant de financer un spectacle « la Pologne vue par un Haïtien » signé en langue des signes français. Ce spectacle qui se tiendra la deuxième quinzaine de juin 2018, se fera sous forme de mouvement et de sensation ayant comme support de travail le jeu, le geste signé, le chant, la parole, la danse et la musique ; il sera en lien avec les habitants d'un quartier autour d'un centre d'hébergement d'urgence (CHU-Mouzaïa) qui accueille des résidents et résidentes (120 personnes) dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement, de nationalités différentes, en grande précarité avec des problèmes de santé et de handicap.

Le spectacle pourra être suivi d'un temps d'échanges entre les spectateurs et les comédiens autour d'un temps de convivialité.

L'association « **Mobile en Ville** » a pour but de promouvoir l'accessibilité des villes aux usagers à roulettes, en particulier aux utilisateurs de fauteuils roulants et aux patineurs.

Elle sollicite un financement de 6 500 euros, dans le cadre du Mois Parisien du Handicap, pour l'organisation de 3 ateliers de mise en situation sur le handicap moteur (parcours en fauteuil roulant), le handicap auditif (parcours cannes blanches + activités liées aux lunettes de malvoyance) et au handicap auditif (initiation au langage des signes français ou LSF), ce qui répond à l'augmentation du handicap dans la population (vieillesse, davantage de maladies chroniques invalidantes...).

Ces ateliers permettent de sensibiliser le tout public au handicap moteur, visuel ou auditif pour comprendre les contraintes et facilités à l'autonomie de ces trois catégories de handicap, lutter contre les préjugés et améliorer la posture d'aidant des participants.

Ils se tiendront dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement (Porte de Vanves), les mercredis 6 et 20 juin pour toucher davantage les enfants et adolescents, ainsi que le samedi 16 juin 2018 pour toucher davantage les familles. Les horaires d'intervention seront de 10h à 13h30 et de 14h30 à 17h, soit 18h au total sur ces trois jours.

L'association « **Mode et Handicap c'est possible !** » crée des vêtements et organise des défilés de mode pour les personnes en situation de handicap et valides afin de favoriser l'insertion et de promouvoir de nouveaux créateurs.

Les créations sont conçues avec l'aide de personnes précarisées et/ou en situation de handicap. Au-delà de cette activité de création, l'association « Mode et Handicap c'est possible ! » assure la réalisation de nombreux événements de sensibilisation sur le thème du handicap.

Dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2018, l'association va présenter un défilé de mode pour placer au cœur de celui-ci les personnes en situation de handicap ; les créations vestimentaires seront portées par des mannequins valides et en situation de handicap : un cocktail dinatoire viendra clore cet événement qui se tiendra à la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement.

L'association sollicite un financement de 5 000 euros pour l'organisation de cet événement.

L'association « **Personimages** » fonde son action sur le principe de reconnaissance des aptitudes des personnes en situation de handicap mental et sur la volonté de leur offrir, à travers l'art, des possibilités d'expression.

Elle développe un programme d'ateliers artistiques animés par des artistes professionnels qui accueillent enfants et adultes trisomiques, autistes, handicapés sensoriels ou physiques et psychotiques.

Ces ateliers sont ouverts au public ou implantés en milieu institutionnel. De la peinture à la musique, du modelage à la danse, du chant au théâtre, un large éventail de disciplines est proposé aux participants.

Elle organise également des expositions et des manifestations diverses pour faire connaître la production artistique des ateliers.

Dans le cadre du Mois Parisien du Handicap, l'association souhaite décorer des vitrines du 14<sup>e</sup> arrondissement (lieux publics bénéficiant d'une vitrine : commerce, bibliothèque, centre...) en demandant aux passants et commerçants d'y souscrire et avec la participation de son atelier « d'art plastique » avec des personnes en situation de handicap psychique ou mental.

Pour l'organisation de cet événement, l'association sollicite un financement de 730 euros.

L'association « **Retour d'Image** » a pour objectif de développer une réflexion collective sur les enjeux de la représentation des personnes en situation de handicap au cinéma. Son axe de travail est orienté vers le développement d'un centre de ressources et de la mise en place d'actions éducatives et de formations cinéma et handicap.

Dans le cadre du Mois Parisien du Handicap, l'association organise plusieurs événements :

- 1 séance sur la représentation du handicap au cinéma autour de la projection de courts-métrages à l'Espace Paris Jeunes Belleville Paris 11<sup>e</sup>me, à destination de jeunes de 15 à 25 ans,
- 1 séance tous publics de sensibilisation et de découverte de l'audio-description à la médiathèque Marguerite Yourcenar, Paris 15<sup>e</sup>me,
- 1 ciné-débat dans une salle de cinéma parisien avec la projection d'un long métrage sur la thématique du handicap.

L'association sollicite un financement de 4 000 euros pour l'organisation de ces événements.

L'association « **Service d'Interprètes en Langue des Signes** » a pour but de gérer et d'animer un service d'interprétation sur Paris et la région Ile de France, en utilisant des interprètes professionnels compétents dans le passage de la langue des signes au français et inversement.

Dans le cadre du Mois Parisien du Handicap, l'association organise, en partenariat avec la mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement, une présentation de chanson (chantée et signée) « Ce soir nous irons au bal », lors d'une manifestation publique qui se tiendra au mois de juin.

Il est proposé à des classes d'une école élémentaire du 18<sup>e</sup> d'apprendre cette chanson qui reprend les thèmes de solidarité, fraternité, avant d'en faire une présentation en extérieur, en public.

L'apprentissage signé est proposé à 2 classes de niveau élémentaire (CE1 à CM2) d'une même école (il peut s'agir de niveaux différents afin que les plus grands soient en soutien des plus jeunes).

Il s'agit aussi de s'appuyer sur les paroles de la chanson pour échanger sur les notions de handicap, de fraternité, de vivre-ensemble, de discriminations...

L'association sollicite un financement de 2 500 euros pour l'organisation de cet événement.

Compte tenu de l'intérêt des projets de ces associations, qui participent à la dynamique du Mois Parisien du Handicap et qui s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie parisienne « Handicap, Inclusion et Accessibilité universelle 2017-2021 », je vous propose d'approuver l'attribution d'une subvention globale d'un montant total de 36 430 euros répartie entre ces treize associations, au titre de 2018.

D'autres projets, en cours de finalisation, pourront être soutenus dans le cadre du Mois Parisien du Handicap. L'attribution d'une subvention à ces associations sera soumise à votre approbation lors du prochain Conseil de Paris.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental



**2018 DASES 166 G** : Subvention d'un montant total de 36 430 euros pour 13 associations qui interviennent dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2018 ;

Le Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, propose d'attribuer une subvention aux associations suivantes : ANQA, Arzazou, la Compagnie la Déferlante, la Compagnie les Rêves Fous, la Compagnie les Toupies, Crédavis, Escapade Liberté Mobilité, Hailylyne, Mobile en Ville, Mode et Handicap c'est possible, Personimages, Retour d'image, Service d'Interprètes en Langue des Signes ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission

#### Délibère

Article 1 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association « ANQA » (18è), simpa : 20220, dossier 2018\_07155, pour l'année 2018.

Article 2 : Une subvention de 3 200 euros est attribuée à l'association « Arzazou » (14è), simpa : 88301, dossier 2018\_07238, pour l'année 2018.

Article 3 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association « la Compagnie la Déferlante » (19è), simpa : 13065, dossier 2018\_07132, pour l'année 2018.

Article 4 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à l'association « la Compagnie les Rêves Fous » (20è), simpa : 20520, dossier 2018\_02527, pour l'année 2018.

Article 5 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association « la Compagnie des Toupies » (12è), simpa : 212, dossier 2018\_06974, pour l'année 2018.

Article 6 : Une subvention de 10 000 euros est attribuée à l'association « Crédavis » (78), simpa : 189278, dossier 2018\_05800, pour l'année 2018.

Article 7 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association « Escapade Liberté Mobilité » (16è), simpa : 965, dossier 2018\_04231, pour l'année 2018.

Article 8 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association « Hailylyne » (20è), simpa : 18259, dossier 2018\_07091, pour l'année 2018.

Article 9 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à l'association « Mobile en Ville » (14è), simpa : 14885, dossier 2018\_07285, pour l'année 2018.

Article 10 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association « Mode et Handicap c'est possible ! » (16è), simpa : 761, dossier 2018\_05790, pour l'année 2018.

Article 11 : Une subvention de 730 euros est attribuée à l'association « Personimages » (14è), simpa : 5721, dossier 2018\_07271, pour l'année 2018.

Article 12 : Une subvention de 2 500 euros est attribuée à l'association « Retour d'image » (11è), simpa : 23601, dossier 2018\_07214, pour l'année 2018.

Article 13 : Une subvention de 2 500 euros est attribuée à l'association « Service d'Interprètes en Langue des Signes » (11è), simpa : 190737, dossier 2018\_07307, pour l'année 2018.

Article 14 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la rubrique 4251, destination 42500080, chapitre 65, ligne 65748 du budget de fonctionnement de l'année 2018 du Département de Paris et de l'année suivante sous réserve de la décision de financement.